

Règlement du concours photo de la commune d'Arc-lès-Gray 2017 - 2018

"Arc-Lès-Gray au fil des saisons"

Article 1 Organisation et dates du concours

La mairie d'Arc-lès-Gray organise un concours de photographie qui se déroulera du 13 juillet 2017 au 1er mai 2018 (inclus)

Article 2 Thème

"Arc-lès-Gray au fil des saisons"

Article 3 Conditions de participation

- Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille, de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal
- Aucune personne ne devra être identifiable sur les photos.
- Une seule participation par personne est acceptée.
- Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix.
- La photo sera envoyée au format numérique "JPG" en pièce jointe d'un email à l'adresse suivante: concours.photos.arc@free.fr
- La taille de la photo sera d'environ 2000x3000 pixels avec un nom de fichier sous la forme suivante:
"nom-prenom.jpg"
- L'email sera écrit comme suit:
 - Entête de l'email: "concours photo - *nom - prénom*"
 - Corps de l'email:
 - ✓ Date de la prise de vue
 - ✓ Commentaire de 3 lignes maximum
 - ✓ Nom et prénom du participant
 - ✓ Adresse postale et n° de téléphone du participant
 - ✓ Email du participant si différent de celui envoyé lors de l'envoi de la photo
- Aucune photo argentique ne sera prise en compte et les images ne respectant pas les critères ci-dessus ne seront pas retenues.
- Tout participant s'engage à envoyer une photographie dont il est lui même l'auteur et qui n'a jamais été primé, aucun plagiat ne sera toléré.

Article 4 Critères de sélection

Les photographies seront évaluées selon plusieurs critères:

- Originalité du cliché
- Rendu visuel de l'image, valeur technique et artistique
- Respect du thème *"Arc-lès-Gray au fil des saisons"*

Article 5 Exposition des œuvres

Le jury sélectionnera les meilleures photographies et celles-ci seront dévoilées lors de l'inauguration de l'exposition comme suit:

- Exposition de l'ensemble des meilleures photographies retenues au Parc Lamugnière à partir de juillet 2018
- Exposition des 3 meilleures photos à la mairie d'Arc-lès-Gray
- Mise en ligne sur le site internet de la mairie d'Arc-lès-Gray

Article 6 Annonce des résultats

Les auteurs des photographies retenues seront prévenus par email et les résultats seront affichés en mairie et sur le site internet <http://www.arc-les-gray.com/>

Article 7 Composition du Jury

Il sera constitué des participants à la commission communication de la mairie d'Arc-les-Gray

Article 8 Exclusions

Les responsables du concours de réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature pouvant être réprimée par les lois en vigueur.

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos ne répondant pas au thème imposé.

Les participants ne pourront pas contester la décision des organisateurs.

Article 9 Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les photographes.

Le non respect du règlement entrainera l'annulation de la candidature.

Dans le cadre du concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser librement les photographies retenues par le jury pour les expositions post résultat, y compris pour la diffusion sur le site internet de la mairie d'Arc-lès-Gray.

Article 10 Réserve

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou d'annuler cette manifestation pour des raisons indépendantes de leur volonté.